

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 15 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Pouvoirs : 2 Votants : 12

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie, TILLEUL Sandrine, MOUTAT-FAUDEMERE Eliane, FORGE Laurine, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, BUTET Ludovic.

ABSENTS EXCUSES : LAFOND Jérémy, MARQUES Françoise, PICHON Jocelyne.

ABSENTS : BADIN DE MONTJOYE Morgan

POUVOIRS : Jocelyne PICHON donne pouvoir à Jean-Claude PARNIERE
Yves CHERON donne pouvoir à Pascal BIESSE

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 2 Février 2024

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Sandrine TILLEUL

Rappel de l'ordre du jour :

- Orientations budgétaires (vote des taux de fiscalité, vote des subventions aux associations Soumanaises, travaux à prévoir)
- MAM (Maison d'Assistants Maternelles)
- Projets photovoltaïques : détermination des conditions d'implantation sur la commune pour les prochaines demandes, bilan de la réunion du 8 mars
- Point sur les travaux
- Bilan du recensement de la population
- Délibérations : Protection sociale complémentaire pour les employés, mise en place du RIFSEEP.
- Questions diverses

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur Le Maire donne les résultats d'exécution du budget 2023.

Résultats budgétaires de l'exercice 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	621 071.39 €	13 059.19 €
RECETTES	587 810.41 €	47 661.90 €
Résultat de l'exercice		
EXCEDENT		34 602.71 €
DEFICIT	33 260.98 €	

Résultat de clôture pour l'année 2023 : + 1 341.73 €

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET

	Résultat clôture Exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture exercice 2023
Investissement	- 40 542.70		34 602.71	- 5 939.99
Fonctionnement	113 054.67	- 40 542.70	- 33 260.98	39 250.99
Total	72 511.97	- 40 542.70	1 341.73	33 311.00

En vue de la préparation du budget, Monsieur Le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes et des subventions qui seront versées aux différentes associations.

Il précise que les délibérations seront prises lors du vote du budget.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux votés en 2023, à savoir :

- taxe foncière sur le bâti : 34.38 %
- taxe foncière sur le non bâti : 48.41 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.87 %

A l'unanimité, l'Assemblée délibérante choisie de maintenir ces taux pour l'année 2024.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Monsieur Le Maire demande de se prononcer sur les différentes subventions aux associations. Il a été décidé ce qui suit :

	Versé en 2023	Voté en 2024
ACCA Soumans	300 €	300 €
Anciens combattants	150 €	150 €
Les Chôvelus	200 €	200 €
Association « Les Kiens »	200 €	200 €
Les Amis de la Chassagne	200 €	200 €
AS Soumans	0 €	100 €
Le Souvenir Français	100 €	100 €
Les 3 Z'Ecoles SBL	500 €	500 €
Comité des Fêtes	0 €	En attente
La Croix rouge française	200 €	200 €
LES PEP 23	50 €	50 €
Lire en Creuse	50 €	50 €
Secours Populaire		200 €
Devoir de Mémoire		100 €

Travaux à prévoir au budget

Monsieur Le Maire fait part des principaux travaux à prévoir au budget :

- Réfection routes : Le Monturet, l'Étang, cœur du village de Châtres, une partie au Mazurier,
- Isolation du salon de coiffure par le remplacement des baies vitrées,
- construction annexe pour les employés municipaux,
- remplacement des fenêtres de la boulangerie,
- MAM : honoraires architecte,
- démolition maison Cholin.

CONTRAT BOOST COMMUNES

Monsieur Le Maire rappelle que la somme attribuée à la commune de Soumans s'élève à 26 520 € pour un montant de travaux de 106 080 € HT (taux 25 %).

L'Assemblée décide que les travaux qui pourront en bénéficier seront la rénovation du salon de coiffure et les travaux de rechargement des routes.

Les membres présents autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat avec Madame La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse.

Délibération n° 2024/06 portant sur la subvention Boost'comm'une attribuée par la Conseil Départemental.

PROJET PARCS AGRIVOLTAIQUES

Monsieur Le Maire fait le compte-rendu de la rencontre du 8 mars dernier où tous les conseillers avaient été conviés à participer en vue de débattre des éventuels futurs projets de parcs agrivoltaiques sur la commune.

Au cours de ce débat, il en est ressorti des interrogations sur les points suivants :

- ❖ Les enjeux paysagers
- ❖ La gêne visuelle occasionnée aux riverains
- ❖ La distance entre les habitations et les projets
- ❖ Le rendement en herbe sous les panneaux.

Après débat, les membres présents, à l'unanimité, estiment ne pas avoir assez de recul pour porter un jugement éclairé sur ce type d'installation d'énergie renouvelable, et de ce fait s'octroient un moratoire de 2 années.

Pour les dossiers à l'étude et pour lesquels l'Assemblée a émis un avis favorable, les membres présents fixent des conditions : chaque projet devra :

- *Respecter l'environnement proche et lointain ;*
- *Respecter les riverains (les distances entre les projets et les habitations, le visuel) ;*
- *Lors de la construction des parcs, toutes éventuelles dégradations du domaine privé de la commune (routes communales, chemins ruraux, délaissés de voirie, haies, accotements et fossés) devront être réparées à la charge du porteur de projet ou de la société porteuse elle-même du projet ;*
- *La société porteuse du projet devra contribuer au développement et à l'attractivité de la commune par le biais d'une participation financière qui sera négociée avec la commune (ex : participation à la réalisation de projets initiés par la commune).*

Délibération n° 2024/07 portant sur l'implantation de parcs photovoltaïques sur la commune

MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)

Monsieur Le Maire fait savoir que des négociations sont en cours avec Creuse Confluence et les services de la Préfecture pour obtenir une contribution significative au financement de la construction.

Un nouveau rendez-vous a été demandé aux services PMI (Protection Maternelle Infantile), CAF (Caisse d'Allocations Familiales), MSA (Mutualité Sociale Agricole) pour revoir le plan de financement.

Mr Le Maire fait part du plan intérieur modifié de l'architecte.

Il porte à la connaissance de l'Assemblée les devis reçus pour l'étude du sol nécessaire avant la construction :

- devis APPUISOL : 2 700.00 € HT

- devis GEODECRION : 2 250.00 € HT

Les membres présents retiennent le devis de la société GEODECRION.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Mr Le Maire fait savoir que le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse a émis un avis favorable sur la demande de la collectivité qui souhaite se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire.

Délibération n° 2024/08 donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

R.I.F.S.E.E.P

Le Comité Social Territorial placé auprès du centre de gestion a rendu son avis sur le projet de délibération instaurant le RIFSEEP.

Le collège des représentants du personnel a émis un avis défavorable :

1) Regrettent l'absence de planchers (montants minimums) pour la part IFSE ;

2) Sort du régime indemnitaire en cas d'absences pour raisons de santé (réduction à partir du 31^{ème} jour) ;

3) S'interrogent sur le niveau inférieur de l'IFSE du groupe A1 par rapport au groupe C2.

Les membres présents demandent que les montants planchers soient mentionnés et maintiennent leur décision pour les autres points.

Une nouvelle saisine sera envoyée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse.

Syndicat Est Creuse

Mr Le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Est Creuse dans lequel la société Rhône Service, qui a déjà effectué des travaux de calorifugeage dans certains bâtiments sans reste à charge pour l'ensemble des communes du territoire, propose actuellement une offre pour l'éclairage LED en extérieur dont la collectivité peut bénéficier grâce au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie.

Laurent Ventadour du SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) se propose de venir pour faire une étude.

Mérules

Mr Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée, qu'après s'être rapproché de Maître Micolier chargé de la transaction du bien situé au 46 rue des Acacias, ce dernier fait savoir que la vente peut se faire sans que le Conseil Municipal délimite des zones.

Par conséquent, un courrier sera adressé à la DDT (Direction Départementale des Territoires) pour signaler qu'aucune zone ne sera délimitée.

Recensement

Mr Le Maire porte à la connaissance des membres présents que la dotation de l'Etat attribuée dans le cadre du recensement de la population s'élève à 1 310 €.

Il fait part d'une augmentation du nombre de personnes recensées par rapport au dernier recensement ; les chiffres définitifs seront arrêtés en août par l'INSEE.

SIAG

Mr Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de délibérer pour pouvoir mandater la participation aux frais de fonctionnement du 1^{er} trimestre au SIAG avant le vote du budget ; la somme s'élève à 16 480.57 €.

Délibération n° 2024/09 portant sur le mandatement de la participation du 1^{er} trimestre au SIAG.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mr Le Maire donne quelques chiffres suite au vote du compte administratif et expose les points suivants :

CINEMA

Creuse Confluence propose à quelques communes, dont celle de Soumans, des séances de cinéma en plein air ; 2 dates ont été communiquées : 16 juillet et 13 août.

La séance se déroulera au stade, elle ne sera pas assurée si le temps ne le permet pas.

PISCINE

Le nombre d'entrée a chuté par rapport aux années précédentes.

D'importants travaux sont à réaliser aux niveaux des vestiaires. Une visite de la piscine de Marsac (créée la même année que celle de Soumans) est prévue pour prendre connaissance des aménagements qui ont pu être réalisés.

- Remise des cadeaux/livres aux bébés nés en 2023

Mr Le Maire fait savoir que 8 couples sur 10 ont répondu présents ; ce moment a été apprécié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

Le Président,
J.C. PARNIERE

La secrétaire,
S. TILLEUL